

**RÈGLEMENT DES PERTES PÉCUNIAIRES –
INTERRUPTEURS À CLÉ DE CONTACT GM, ROTATION DES
CLÉS, PROBLÉMATIQUE CAMARO CLÉ-GENOU &
DIRECTION ASSISTÉE ÉLECTRIQUE**

FORMULAIRE DE RÉCLAMATION

<i>EDWARD OBERSKI et al. C. GENERAL MOTORS LLC et al,</i> Cour supérieure de justice de l'Ontario Action n° CV-14-502023-00CP
<i>MICHAEL GAGNON c. GENERAL MOTORS OF CANADA et al,</i> Cour supérieure du Québec Action n° 500-06-000687-141
<i>MICHAEL GAGNON c. GENERAL MOTORS OF CANADA et al,</i> Cour supérieure du Québec Action n° 500-06-000729-158

INSTRUCTIONS POUR L'ENVOI D'UN FORMULAIRE DE DEMANDE

Veillez lire les instructions suivantes avant de procéder.

ÉLIGIBILITÉ :

Vous êtes un Membre du Groupe du Règlement et pouvez soumettre ce Formulaire de réclamation **uniquement si** vous n'êtes pas une Personne exclue (voir section I ci-dessous), et si vous :

1. Vous possédez ou louez actuellement un **Véhicule visé** (a) vous l'avez possédé ou loué **au plus tard** à la date de **Date de publication du rappel** et (b) votre véhicule a déjà fait l'objet de la ou des réparations de Rappel applicables, ou vous allez maintenant faire effectuer la réparation de Rappel (gratuitement) par un concessionnaire GM agréé. La (les) réparation(s) de rappel doit (doivent) être effectuée(s) au plus tard à la **Date finale de réparation par rappel**, qui est le **5 août 2025**; ou
2. Avoir été propriétaire ou locataire d'un **Véhicule visé le ou avant la Date de publication du rappel**. Certains anciens propriétaires ou locataires d'un Véhicule visé peuvent être tenus de fournir des documents (ou, si vous n'avez pas de documents, de faire une déclaration solennelle signée, comme décrit ci-dessous) montrant que vous n'êtes plus en possession du Véhicule Visé ou que vous en n'avez plus la garde ou le contrôle.

*Voir ci-dessous comment savoir si vous possédez ou louez un **Véhicule visé** et, le cas échéant, la **Date de publication du rappel**, le(s) **Rappel(s)** applicable(s) et l'état de la (des) réparation(s) du Rappel.

CE QU'IL FAUT FAIRE AVANT DE REMPLIR CE FORMULAIRE DE RÉCLAMATION :

1. Localisez le numéro d'identification du véhicule « (**« NIV »**) GM que vous possédez ou louez.
2. Saisissez votre NIV sur le Site Web du Règlement www.GMIgnitionSwitchSettlement.ca/fr pour savoir si le véhicule GM que vous possédez ou louez est un **Véhicule visé** et, le cas échéant, le(s) **Rappel(s)** applicable(s), la (les) **Date(s) de publication du rappel** et si la (les)

réparation(s) du rappel a(ont) déjà été effectuée(s) ou non. (Les données GM relatives au NIV sont déterminantes pour savoir si le véhicule est un Véhicule visé).

3. Assurez-vous que vous n'êtes **pas** une Personne exclue (voir section I ci-dessous).
4. Assurez-vous d'avoir possédé ou loué le Véhicule visé au plus tard à la **Date de publication du rappel**.

REEMPLIR ET DÉPOSER UN FORMULAIRE DE DEMANDE DE RÉCLAMATION :

1. Remplir les sections I à IV ci-dessous.
2. **Votre Formulaire de réclamation dûment rempli doit être soumis par voie électronique et/ou envoyé par la poste au plus tard à la Date limite de Réclamation, qui est le 6 juin 2025, le cachet de la poste faisant foi.**
3. Vous pouvez soumettre votre Formulaire de réclamation comme indiqué ci-dessous :
 - a. Par voie électronique à l'adresse suivante : www.GMIgnitionSwitchSettlement.ca/fr. Si vous déposez votre demande en ligne, certaines informations peuvent être demandées pour votre véhicule, ce que vous devrez confirmer. Nous vous encourageons à soumettre votre Formulaire de réclamation en ligne pour faciliter la vérification et le traitement.
 - b. Par courriel à : info@GMIgnitionSwitchSettlement.ca, ou
 - c. Par courrier à l'adresse suivante
Règlement GM Ignition Switch
c/o JND Legal Administration
PO Box 8111
Vancouver Main
Vancouver, BC V6B 4E2

UNE RÉCLAMATION PAR VÉHICULE VISÉ :

Vous devez soumettre un Formulaire de réclamation distinct pour chaque Véhicule visé. Si vous possédez ou louez plus d'un Véhicule visé le ou avant la Date de publication du rappel et que vous n'êtes pas une Personne exclue, vous devez soumettre un Formulaire de réclamation distinct pour chaque Véhicule visé afin d'être admissible aux paiements de Règlement pour chaque Véhicule visé.

LES RÉPARATIONS DE RAPPEL :

Si la ou les réparations de Rappel n'ont pas été effectuées sur votre Véhicule visé et que vous en êtes le propriétaire ou le locataire actuel, vous devrez apporter votre Véhicule visé à un concessionnaire GM agréé pour obtenir la ou les réparations de Rappel gratuitement au plus tard à la Date finale de réparation par rappel afin d'être éligible à un paiement de Règlement.

DES JUSTIFICATIFS PEUVENT ÊTRE DEMANDÉS :

Veillez noter que l'Administrateur du Règlement est autorisé à demander des documents justificatifs/complémentaires à toute personne soumettant un Formulaire de réclamation. Afin

d'éviter toute fraude ou de confirmer votre éligibilité, l'Administrateur du Règlement peut vous demander des documents ou des informations supplémentaires, y compris des demandes de :

- a. la preuve que vous possédiez ou louiez le véhicule en question à la Date de publication du rappel ou avant, comme les documents de propriété, d'achat ou de location du véhicule, ou une déclaration solennelle avec d'autres détails attestant que vous possédiez ou louiez le véhicule en question à la Date de l'annonce du rappel ou avant ;
- b. des informations confirmant que vous n'êtes pas une Personne exclue ; et/ou
- c. si la ou les réparations de rappel n'ont pas encore été effectuées sur le Véhicule visé, la confirmation que vous avez obtenu la ou les réparations auprès d'un concessionnaire GM agréé.

Si vous recevez un courriel ou un courrier de l'Administrateur du Règlement demandant des informations supplémentaires, vous devez vous y conformer afin d'être éligible à un paiement dans le cadre du Règlement. L'Administrateur du Règlement vous attribuera un numéro de réclamation une fois que vous aurez soumis votre Formulaire de réclamation. Indiquez votre numéro de réclamation lorsque vous soumettez les documents justificatifs demandés.

LES INFORMATIONS RELATIVES AU PAIEMENT DU RÈGLEMENT :

Le montant du Règlement pour chaque Réclamation admissible dépendra du nombre de Réclamations admissibles soumissionnées, des Rappels qui s'appliquent à votre Véhicule visé et aux Véhicules visés pour toutes les autres réclamations admissibles, ainsi que des Frais administratifs (tels que ceux liés à l'Administration du Règlement), comme indiqué dans les sections 4 et 5 de l'Entente de Règlement.

SECTION I : Personnes exclues

Certaines personnes et entités ne peuvent pas être membres du Groupe du Règlement et recevoir un paiement dans le cadre de ce Règlement. Ces personnes exclues sont :

- les concessionnaires GM agréés ;
- les acheteurs, propriétaires et locataires de flottes de location journalière (c'est-à-dire une société qui loue régulièrement des voitures de tourisme sans chauffeur au grand public sur une base journalière ou hebdomadaire et qui achète ou loue des véhicules pour les besoins de ces locations) ;
- des organismes gouvernementaux ou quasi-gouvernementaux ;
- les officiers de justice qui président les Actions* et les Actions connexes* et les membres de leur famille proche ;
- les Avocats du Groupe* ainsi que les membres de leur personnel et de leur famille proche ;
- toutes les personnes physiques et morales qui ont déjà renoncé à leurs demandes d'indemnisation pour pertes pécuniaires liées de quelque manière que ce soit, directement ou indirectement, aux problèmes corrigés par les rappels ; et
- toutes les personnes et entités qui se sont valablement exclues du Règlement .

*Les termes « Actions », « Actions connexes » et « Avocats du Groupe » sont définis dans l'Entente de Règlement situé sur le Site Web du Règlement, et comprennent les actions *Oberski* et *Gagnon* ainsi que les actions intentées dans d'autres provinces.

**La décision de l'administrateur du Règlement quant à votre statut de personne exclue est définitive ; il n'y a pas d'appel devant un tribunal. L'administrateur du Règlement fera cette détermination sur la base des données fournies par les parties, ainsi que de toute information/documentation supplémentaire que l'administrateur du Règlement peut vous demander.

JE CONFIRME QUE CETTE DEMANDE N'EST PAS FAITE AU NOM DE L'UNE DES PERSONNES EXCLUES ÉNUMÉRÉES CI-DESSUS

SECTION II : Informations sur le Réclamant et le Véhicule visé

Nom de famille du propriétaire/locataire:

Prénom:

Initiale du
deuxième prénom :

OU Nom commercial complet du propriétaire/locataire :

Numéro d'identification du véhicule (NIV) :

Marque, modèle et année du véhicule :

Numéro de téléphone :

Adresse électronique :

Votre adresse actuelle (numéro/rue/boîte postale) :

Ville :

Province :

Code postal :

Si vous viviez ou travailliez à une adresse différente de l'adresse actuelle fournie ci-dessus lorsque vous possédiez ou louiez le Véhicule visé, veuillez indiquer votre adresse au moment où vous possédiez ou louiez le Véhicule visé pour lequel vous présentez une réclamation (numéro/rue/boîte postale) :

Ville :

Province :

Code postal :

SECTION III : Cochez la case ci-dessous qui vous concerne et ajoutez la ou les date(s) applicable(s)

Cochez ci-dessous UNE case qui s'applique à vous et à cette demande et complétez les champs demandés.

<input type="checkbox"/>	<p>Je suis le propriétaire ou le locataire ACTUEL d'un Véhicule visé et j'ai acheté ou loué le Véhicule visé le ou avant le jour de l'annonce du rappel.</p> <p>Veillez faire un choix : Avez-vous acheté <input type="checkbox"/> ou loué <input type="checkbox"/> le Véhicule visé ?</p> <p>J'ai acheté/loué le Véhicule visé le : ____/____/____ (MM/JJ/AAAA)</p>
<input type="checkbox"/>	<p>Je suis un ANCIEN propriétaire ou locataire d'un Véhicule visé, et j'ai possédé ou loué le Véhicule visé le ou avant la Date de publication du rappel .</p> <p>Veillez faire un choix : Avez-vous acheté <input type="checkbox"/> ou loué <input type="checkbox"/> le Véhicule visé ?</p> <p>J'ai acheté/loué le Véhicule visé le : ____/____/____ (MM/JJ/AAAA)</p> <p>J'ai vendu/terminé le contrat de location du Véhicule visé le : ____/____/____ (MM/JJ/AAAA)</p>

SECTION IV : Attestation

En signant ci-dessous, je déclare et affirme que les informations contenues dans ce formulaire de réclamation approuvé par le tribunal sont vraies et correctes, que je peux faire cette Réclamation et que j'ai l'autorité légale de soumettre ce Formulaire de réclamation. Je comprends que ma Réclamation peut faire l'objet d'un audit, d'une vérification et d'un examen par l'Administrateur du Règlement, la Cour supérieure de justice de l'Ontario et/ou la Cour supérieure du Québec, et qu'il peut m'être demandé de fournir des informations supplémentaires à l'appui de ma réclamation. **Je comprends que le fait de soumettre des informations incorrectes peut m'exposer à des poursuites pénales et/ou civiles pour fraude.**

SIGNÉ : _____ DATE : _____

Si vous signez au nom d'un Réclamant, indiquez le fondement de votre compétence pour signer, par exemple, représentant de la succession, procuration, tuteur légal. Si vous signez au nom d'une entité, indiquez votre fonction.

Veillez inscrire le numéro d'identification unique que vous avez reçu sur l'avis qui vous a été envoyé, si ce numéro est connu:

Les Formulaires réclamations doivent être soumis par voie électronique ou envoyés par la poste au plus tard à la Date limite de Réclamation, qui est le 6 juin 2025.

Des questions ? Visitez www.GMIgnitionSwitchSettlement.ca/fr ou appelez, sans frais, 1-888-995-0291.